

Votre contact

Madame Christelle COUE-ROBELIN
05 49 61 20 66
couec@poitou.ifrb.fr

Durée

1,50 jour(s)
10:30 heures

Public

Personnel expérimenté, d'exploitation ou d'entretien, appelé à effectuer des interventions hors tension limitées :

- Au remplacement à l'identique d'un fusible, d'une lampe, d'un accessoire d'appareil d'éclairage, d'une prise de courant, d'un interrupteur
- Au raccordement simple sur des circuits terminaux
- Au réarmement d'un dispositif de protection

Pré-requis

Maîtrise orale et écrite de la langue française.

Avoir une formation, une connaissance et une expérience appropriées en électricité adaptées aux opérations confiées.

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature.

Moyens pédagogiques et supports

Formation théorique et pratique en salle, suivie d'une application pratique.

Informations complémentaires

Se munir de ses équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants) pour les travaux pratiques.

Objectifs de la formation

Mettre à jour les connaissances des personnes habilitées effectuant des interventions de remplacement, de raccordement simples

Programme

Retours d'expériences

Les dangers de l'électricité

Analyse du risque électrique

Présentation et évolutions de la réglementation en électricité

Les grandeurs électriques de base et le matériel électrique

Les appareillages électriques

Les moyens de protection

Les distances et les zones d'environnement

La limite des interventions BT de remplacement et de raccordement

Les limites des habilitations BE Manœuvre

Les procédures d'intervention BS

Les manœuvres d'exploitation, de consignation, d'urgence

Les procédures d'accès, de suivi et de contrôle

Respect des consignes du chargé d'exploitation et/ou de consignation

Conduite à tenir en cas d'accident corporel et en cas d'incendie dans un environnement électrique

Application sur une installation type (maquette pédagogique) et/ou représentative de l'environnement du stagiaire

**Contrôle individuel des connaissances
Délivrance d'un avis nominatif et individuel**

Périodicité de recyclage recommandée selon NF C 18-510 = 3 ans

